

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2061

2 octobre 2010

SOMMAIRE

Blue Smoke Cigar Club a.s.b.l.	98927	Neuheim Lux Group Holding V	98888
Britafin S.A.	98887	Nikkei Invest Corporation S.A.	98884
Cadh Participations S.A.	98896	NLD Activities S.A.	98883
Capitole Development S.A.	98884	Normalux S.A.H.	98919
Clamart International S.A.	98883	Nouvelle Terrest S.A.	98919
Cockspur Holding S.A.	98884	Old Castle Invest S.A.	98920
Coficom S.à r.l.	98919	Parkridge CE Retail Sàrl	98896
Crystal Indigo S.à r.l.	98896	PJH Global Opportunities Fund-FIS	98891
Crystal Myrtle S.à r.l.	98895	Planigo S.A.	98920
D.A. Constructions S.à r.l.	98891	Revesta S.A.	98883
Financière Bluestone S.A.	98887	Riomont S.A.	98921
FINB S.A.	98916	Riptide Investments S.à r.l.	98921
First Move S.à r.l.	98920	Riverwells Investments S.A.	98922
Flanders International S.A.	98886	Rolf Bau	98923
Florenville Investments S.A.	98917	Saruva Finance S.A.	98925
Garlaban Holding S.A.	98886	Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l.	98922
Geluco Holding S.A.	98917	Site Industriel S.A.	98923
Germandrea Holding S.A.	98917	Sky Luxco S.à r.l.	98924
Guymon Holding S.A.	98885	Solisto SA	98925
Humphrey Invest S.A.	98882	Solisto SA	98926
Hypo European S.A.	98918	Spannerbund Luxembourg S.A.	98926
IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l.	98918	SSCP Coatings	98926
Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l.	98922	Stele S.A.	98927
K.A.M. Holding S.A.	98882	Stenton Consulting S.à r.l.	98925
Kowalux S.à r.l.	98918	Tacoma Investment S.A.	98885
Lux Ecoinvest S.A.	98895	Talassius S.A.	98887
Mazarin Finance S.A.	98885	Talos International S.A.	98923
MetaCom Luxembourg S.A.	98882	TeamSystem Integral Investors	98925
Monier Holdings GP S.A.	98915	Threadneedle (Lux)	98921
Multi-Strategy Portfolio	98886	TV Holding S.à r.l.	98896

MetaCom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 112.538.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be extraordinarily held at the registered office in Luxembourg, on 22 October 2010 at 11.00 am with the following agenda:

Agenda:

1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2005, 31 December 2006 and 31 December 2007, allocation of results;
3. resolution to be made with respect to article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies;
4. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
5. miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010128598/1017/18.

Humphrey Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.205.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui se tiendra le 21 octobre 2010 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010130939/795/15.

K.A.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 octobre 2010 à 11.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"),
2. Changement de la dénomination de la société en "K.A.M. HOLDING S.A., SPF",
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet,
4. Ajout d'un 4^{ème} alinéa à l'article 5: "les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF",
5. Adaptation de l'article 15 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010130943/755/20.

NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui se tiendra le 21 octobre 2010 à 8:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010130940/795/15.

Revesta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 octobre 2010 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010130941/534/15.

Clamart International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.062.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 octobre 2010 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Madame Virginie DOHOGNE dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Reconduction de Madame Mounira MEZIADI comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Reconduction de Monsieur Hugo FROMENT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010130942/29/25.

Cockspur Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 21 octobre 2010 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010130944/795/15.

Nikkei Invest Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.354.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 10 avril 2010 à 15h00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 octobre 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010122823/755/17.

Capitole Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2010 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123746/10/19.

Guymon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.613.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 octobre 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} avril 2010 à la date de la présente Assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010126814/795/17.

Mazarin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.141.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2010 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123747/10/18.

Tacoma Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.040.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 octobre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010126811/755/18.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *October 12, 2010* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010126815/795/15.

Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg, 3 rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, le mardi *12 octobre 2010* à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 juin 2010.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration de Multi-Strategy Portfolio.

Référence de publication: 2010126812/755/20.

Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 octobre 2010* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010126817/795/15.

Britafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.162.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 octobre 2010 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010126820/795/15.

Talassius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 30.137.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 12 octobre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010127478/1023/18.

Financière Bluestone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.794.

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme président de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2010 dont question ci-dessous.

2. Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant:

(1) au nom et pour le compte des actionnaires au 1^{er} juillet 2010, de la société FINANCIERE BLUESTONE S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 116794, constituée suivant acte reçu en date du 12 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations numéro 1495 du 4 août 2006 (ci-après "la société scindée"), en vertu des procurations sous seing privé qui sont restées annexées au procès-verbal de la susdite assemblée lors de laquelle il a été décidé d'approuver le projet de scission établi par le conseil d'Administration en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1126 du 31 mai 2010;

(2) comme scrutatrice de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2010 dont question ci-dessus.

3. Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2010 dont question ci-dessous.

Lesquels comparants, ayant agi comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société scindée du 1^{er} juillet 2010 tenue par-devant le notaire soussigné, no répertoire 59133, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 7 juillet 2010, LAC/2010/30058,

ont requis le notaire instrumentant d'acter, dans l'intérêt de la Société, que, la dénomination d'une des deux nouvelles sociétés issues de la scission à savoir "REDSTONE S.A." n'étant pas disponible, la dénomination de ladite société doit être modifiée en "RAIDSTONE S.A." de sorte que toutes les références contenues dans le susdit acte à la société REDSTONE S.A. sont considérées prises pour la société dénommée RAIDSTONE S.A., et de sorte que l'article 1^{er} des nouveaux statuts de cette société est à modifier comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RAIDSTONE S.A.""

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, G. PREAUX, A. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34615. Reçu douze euros (12.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 AOÛT 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010117689/41.

(100133045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of July.

Before us, maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Neuheim Lux Group Holding V., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, having a share capital currently set at four hundred twenty-nine thousand seventeen euro (EUR 429,017.-), incorporated on 11 March 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published on 25 April 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1029, and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 137498 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of maître Henri Hellinckx dated 24 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 15.15 p.m. with Ms Caroline Apostol, Avocat, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) in order to bring it from its current amount of four hundred twenty-nine thousand seventeen euro (EUR 429,017) up to four hundred eighty-nine thousand seventeen euro (EUR 489,017), through the issue of sixty thousand (60,000) new Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2) Approval of the subscription of all the sixty thousand (60,000) new Class B Ordinary Shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) for a total subscription price of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) by Famosa Holdings LLC; and

3) Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of incorporation.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That based on the attached attendance list, one hundred percent (100%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders and that the present or represented shareholders have

declared to waive their right to receive formal convening notices so that the general meeting may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) in order to bring it from its current amount of four hundred twenty-nine thousand seventeen euro (EUR 429,017) up to four hundred eighty-nine thousand seventeen euro (EUR 489,017) through the issue of sixty thousand (60,000) new Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting further resolves to approve the subscription of all the sixty thousand (60,000) new Class B Ordinary Shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") by Famosa Holdings LLC, a company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, U.S.A., having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 ,under authentication number 782453, (the "Subscriber"), here represented by Caroline Apostol, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 23 July 2010, which shall remain attached hereto, for an aggregate subscription price of sixty thousand euro (EUR 60,000).

The New Shares subscribed are fully paid up in cash by the Subscriber, so that the cash contribution of sixty thousand euro (EUR 60,000) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of sixty thousand euro (EUR 60,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proxy holder is authorized to subscribe all of the New Shares in the name and on behalf of the Subscriber.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Art. 6. The Company has a subscribed capital of four hundred eighty-nine thousand seventeen euro (EUR 489,017) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) eighteen thousand five hundred (18,500) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class A Ordinary Shares");

(b) one hundred three thousand five hundred (103,500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class B Ordinary Shares");

(c) two hundred fourteen thousand seven hundred seventeen (214,717) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class C Ordinary Shares");

(d) fourteen thousand five hundred (14,500) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class D Ordinary Shares");

(e) one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137,800) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each-(the "Class E Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares will be collectively referred to as the "Shares".

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Neuheim Lux Group Holding V (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant un capital social actuellement de quatre cent vingt-neuf mille dix-sept euro (EUR 429.017), ayant son siège social à 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 137498, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Henri Hellinckx en date du 24 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Caroline Apostol, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-neuf mille dix-sept euros (EUR 429.017) à un montant de quatre cent quatre-vingt neuf mille dix-sept euros (EUR 489.017) par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Approbation de la souscription des soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune pour un montant total de souscription égal à soixante mille euros (EUR 60.000) par Famosa Holdings, LLC;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

II.- Que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des associés représentés resteront aussi annexées au présent procès-verbal.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable peuvent en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

L'assemblée générale, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-neuf mille dix-sept euros (EUR 429.017) à un montant de quatre cent quatre-vingt neuf mille dix-sept euros (EUR 489.017) par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en outre d'approuver la souscription de l'ensemble des soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Parts") par Famosa Holdings, LLC, une société constituée selon les lois de Delaware, U.S.A. sous le numéro 782453, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (le "Souscripteur"), ici représentée par M^e Caroline Apostol en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2010, laquelle restera annexée à la présente, pour un montant total de soixante mille euros (EUR 60.000).

Les Nouvelles Parts qui sont souscrites sont entièrement libérées en numéraire par le Souscripteur, de manière à ce que l'apport en numéraire soixante mille euros (EUR 60.000) est à présent à la disposition de la Société, ce point ayant été établi devant le notaire soussigné.

L'apport en numéraire de soixante mille euros (EUR 60.000) doit être entièrement alloué au capital social de la Société.

Le mandataire est autorisé à souscrire l'ensemble des Nouvelles Parts au nom et pour le compte du Souscripteur.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme quatre cent quatre-vingt neuf mille dix-sept euros (EUR 489.017), représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

(a) Dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie A");

(b) cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie B");

(c) Deux cent quatorze mille sept cent dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie C");

(d) Quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie D"); et

(e) Cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie E").

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Ordinaires de Catégorie C, les Parts Ordinaires de Catégorie D et les Parts Ordinaires de Catégorie E sont ensemble désignées par les "Parts".

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, R. GALIOTTO, B. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33928. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg le 09 SEPT. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010123354/165.

(100139152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

PJH Global Opportunities Fund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.079.

Die Bilanz zum 30. September 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11 August 2010.

Für die PJH Global Opportunités Fund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2010111469/16.

(100125726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

D.A. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 155.666.

STATUTS

L'an deux mille dix, le six septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Antonio LEITE DA SILVA, retraité, né le 12 janvier 1963 à Celorico de Bastos (P), demeurant Lugar de Rebodoes Infesta à P-4890-397 INFESTA CBT (Portugal),

2) Madame Danielle Marie WEBER, ouvrière, née à Wiltz, le 10 novembre 1964, demeurant 153, route de Soleuvre à L-4670 DIFFERDANGE,

3) La société anonyme IUS – SOPARFI S.A., établie et ayant son siège social au 47, rue J.F. Kennedy, L-4599 Differdange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B numéro 74.406,

ici représentée par Maître William ZANIER, Avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, éventuellement représentés par leur mandataire, comme prédit, ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer à titre principal, pour compte propre ou pour compte de tiers, l'activité d'entreprise de constructions. La société pourra également exercer toutes activités relatives aux métiers secondaires par rapport au métier d'entreprises de construction.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La Société prend la dénomination de D.A. CONSTRUCTIONS S. à r. l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre vifs ou pour cause de mort, lesquels disposent d'un droit de préemption au rachat des parts sociales proportionnel au nombre de parts détenues et qui s'exerce endéans un délai de réflexion de 6 (six) mois; la signification du nombre de parts dont la cession est proposée et du prix de cession demandé, aux autres associés, détermine le début dudit délai de réflexion. C'est pendant ce délai que les autres associés doivent donner leur réponse par exploit d'huissier de justice.

La cession de parts sociales d'un associé, personne physique, à ses ascendants, descendants ou à son conjoint s'effectue librement sans que les autres associés ne puissent se prévaloir du droit de préemption.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base de l'actif net moyen des trois dernières années et si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base de la dernière ou des deux dernières, la valeur en résultant est reconsidérée sur la base la valeur du fonds de commerce, à savoir la valeur qu'aurait ce dernier en cas de cession ou apport à une autre personne, et encore sur la base du rendement des affaires futures estimé d'après les recettes à venir provenant de contrats ou conventions ou licences d'exploitation détenus par la Société, suivant la méthode de Francfort par exemple.

A défaut d'accord amiable sur le prix de rachat des parts sociales endéans les six mois à courir du délai de réflexion ou en cas de silence des autres associés, la valeur sera fixée par un expert à désigner d'un commun accord endéans la quinzaine ou, à défaut, par un collège arbitral d'experts désignés endéans un mois, lequel expert ou collège arbitral d'experts devra statuer endéans les six mois du jour de sa nomination.

La valeur déterminée par l'expert ou le collège arbitral d'experts liera les associés quant à la valeur des parts et elle sera communiquée aux associés par exploit d'huissier de justice et par lettre recommandée.

Si les autres associés sont d'accord pour acquérir les parts sociales à la valeur fixée comme dit ci-avant, ils devront manifester cette intention avant l'écoulement d'un nouveau délai de réflexion de six mois. En ce cas, le prix de rachat des parts sociales est payable à raison d'un tiers endéans trois mois, un tiers après une année et le solde, deux ans après l'acquisition. Les montants non réglés lors de l'acquisition porteront l'intérêt aux taux légal.

En l'absence de réponse dans le délai de six mois ou en présence d'une renonciation, les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, conformément aux dispositions légales. De plus, la Société pourra, conformément aux dispositions légales, racheter les parts concernées.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts sociales restantes.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérant(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, étant entendu que, sauf décision expresse contraire de l'assemblée des associés, le mandat du ou des gérants administratifs est gratuit et que le mandat du gérant technique est rémunéré.

Il est encore précisé que chaque associé, pris individuellement, a le droit, pour la défense de ses intérêts dans la société, de proposer à l'assemblée générale des associés la nomination d'un gérant technique et/ou administratif et/ou commercial; ce droit de chaque associé s'exerce à tout moment et faute par l'assemblée d'y marquer son accord, l'associé pourra lui-même surveiller la gestion de toutes les affaires de la Société jusqu'à ce qu'un gérant par lui proposé soit effectivement nommé par l'assemblée générale des associés.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés ou que les présents statuts soumettent à des conditions spéciales et préalables; ainsi le gérant unique doit au préalable obtenir l'accord exprès et écrit de l'assemblée des associés statuant à l'unanimité pour acquérir des immeubles, consentir des hypothèques, mettre en gage les actifs de la Société, céder ou faire sous-traiter les activités de la Société, souscrire à des emprunts, consentir des prêts, prendre des participations dans d'autres sociétés, souscrire ou adhérer à des projets de fusion, scission respectivement d'absorption de ou avec d'autres sociétés, ouvrir des nouveaux bureaux, succursales ou filiales.

Ces limitations des pouvoirs d'administration et de disposition du gérant unique restent aussi valables en cas de gérance multiple, et dans cette hypothèse ce sera l'acte de nomination qui déterminera la manière suivant laquelle la Société sera valablement engagée.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le décès d'un gérant, sa révocation ou sa démission pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre IV. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et charges et des amortissements nécessaires, constituent le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à libre disposition de l'assemblée des associés, qui sauf décision contraire, sera reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Chaque associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Titre V. - Dissolution

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les héritiers de l'associé unique ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La Société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la Société. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Faute de désignation du mandataire prédit par les héritiers, la Société pourra suspendre temporairement l'exercice des droits de vote rattachés aux parts sociales du décujs, et ce aussi longtemps qu'il n'aura pas été pourvu à la désignation du mandataire des héritiers.

Les créanciers personnels, ayant droit ou héritiers de l'associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Ils devront pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux bilans de la Société et aux décisions de l'assemblée des associés et en tout cas agir sous le respect de ce qui est prévu à l'article sept ci-dessus et notamment du droit des associés et de la Société au rachat des parts sociales concernées.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI. - Assemblées générales - Quorums - Pouvoirs

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelque soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur des questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Nonobstant ce qui précède, les décisions non modificatives des statuts ayant pour objet d'acquérir des immeubles, consentir des hypothèques, mettre en gage les actifs de la Société, céder ou faire sous traiter les activités de la Société, souscrire à des emprunts, consentir des prêts, prendre des participations dans d'autres sociétés, souscrire ou adhérer à des projets de fusion, scission respectivement d'absorption de ou avec d'autres sociétés, ouvrir des nouveaux bureaux, succursales ou filiales ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

Les modifications statutaires sont elles aussi décidées à l'unanimité des associés représentant l'intégralité des parts sociales, ainsi que la dissolution de la Société.

Dans tous ces cas, l'assemblée ne pourra valablement délibérer que si l'intégralité des parts sociales est représentée, que l'ordre du jour indique de manière explicite et non équivoque les opérations et/ou modifications statutaires proposées et que les convocations aient été adressées aux associés au moins trente jours avant la tenue de ladite assemblée des associés et ceci tant par lettre recommandée avec accusé de réception remise à la poste que par notification de la convocation par voie d'huissier de justice.

Il n'est possible de renoncer à ces formalités qu'au cas où tous les associés sont présents ou représentés à ladite assemblée des associés et qu'ils y marquent tous expressément leur accord. En cas d'absence ou d'abstention d'associés, ladite assemblée ne pourra délibérer et les points portés à l'ordre du jour seront considérés comme rejetés purement et simplement.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'actionnaire unique et les décisions sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Antonio LEITE DA SILVA, préqualifié, dix parts sociales	10
2) Madame Danielle Marie WEBER, préqualifiée, dix parts sociales	10
3) La société IUS – SOPARFI S.A., préqualifiée, quatre-vingt parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant administratif non – rémunéré de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Antonio LEITE DA SILVA, né le 12 janvier 1963 à Celorico de Bastos (P), retraité, demeurant Lugar de Rebodoes Infesta à P-4890-397 INFESTA CBT (Portugal),
- 2) Est nommé gérant technique rémunéré de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Vincenzo CIRILLI, né le 4 mars 1974 à Turi (I), géomètre, demeurant 20, rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg, ici présent, ce acceptant.
- 3) A l'égard de tiers, la Société est valablement représentée et engagée par la signature du gérant administratif et du gérant technique agissant conjointement.
- 4) Le siège social de la Société est établi 39, rue de Sanem à L-4485 SOLEUVRE.

5) Les gérants administratifs et techniques sont expressément autorisés à ouvrir tous comptes bancaires, financiers ou assimilés auprès de banques ou instituts financiers ayant leur siège à l'étranger et à entretenir des rapports au nom et pour compte de la Société avec ces banques ou instituts financiers, auprès desquels ils agiront et représenteront valablement la Société sous leur signature conjointe.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Leite da Silva, Weber, Zanier, Cirilli, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010128916/195.

(100147226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.499.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2010

Les actionnaires de la société LUX ECOINVEST S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,
- étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112605/23.

(100127427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Crystal Myrtle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.951.

—
En date du 29 juillet 2010, l'associé unique Waterside Financial Ltd, avec siège social au Main street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a cédé la totalité de ses 12,500 parts sociales à Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. devient l'associé unique avec 12,500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010111532/14.

(100126245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Parkridge CE Retail Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.021.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.802.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2010

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 1^{er} juillet 2010 que:

1. Les gérants suivants ont démissionné avec effet au 1^{er} juillet 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 juillet 1975 à Rocourt, Belgique, et Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 août 1975 à Liège, Belgique, tous deux résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 2 juillet 2010.

3. Le siège de la Société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 2 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111670/20.

(100126581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Cadh Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

CADH PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010111536/14.

(100126562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Crystal Indigo S.à r.l.).

Capital social: EUR 178.281,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

MERGER PLAN

In the year two thousand and ten, on the 28 day of September.

1) The board of managers of TV Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 178,281 and its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 147.127, hereafter, the "Absorbing Company", and

2) The board of directors of GFI Acquisition Company Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin islands, having a share capital of one million five hundred thousand United States Dollars (US \$1,500,000) and its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs, hereafter, the "Absorbed Company";

have, with regard to the Absorbing Company, by the written circular resolutions of its board of managers on September 28, 2010 and with regard to the Absorbed Company, by the written resolutions of its board of directors on September 28, 2010, decided to submit this common plan of merger (the "Merger Plan") to the approval by the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company.

1) Merging Parties

- TV Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 178,281 and its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 147.127; and

- GFI Acquisition Company Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin islands, having a share capital of one million five hundred thousand United States Dollars (US\$1,500,000) and its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as "Merging Companies".

2) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of a cross border merger by acquisition (the "Merger") pursuant to the provisions of articles 257 through 276 of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and Part IX of the BVI Business Companies Act, 2004, as amended (the "2004 Law"). The registered office of the Absorbing Company will be at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg after the Effective Date (as defined below).

3) Prior to the effectiveness of the Merger as defined under clause 22 below, the Absorbing Company shall (i) increase its capital through the issue of new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each through the conversion of forty-three million (43,000,000) tranche A and seventeen million four hundred and fifty-one thousand seven hundred and twenty (17,451,720) tranche B existing convertible preferred equity certificates, issued by the Absorbing Company and accrued interest thereon, (ii) create two classes of shares, (iii) convert all of the currently issued shares into class B preferred participating shares, and (iv) increase its capital through the issue of new class B preferred participating shares, which shall all be subscribed by the sole shareholder of the Absorbing Company and the articles of incorporation of the Absorbing Company shall be amended accordingly (the "Related Transaction").

4) As of the date hereof, the Absorbed Company has an outstanding share capital of fifty thousand (50,000) ordinary shares and six million four hundred and fifty-four thousand five hundred and ninety-nine (6,454,599) preferred shares, which shall be entitled to vote on the Merger together as a single class.

5) The Merging Companies do not have employees. Accordingly, the merger will not have any impact in relation to employment.

6) The Absorbed Company does not own any real estate property or intellectual property rights (trademark, patent law, domain names, design law, copyright).

7) Holders of common shares in the share capital of the Absorbed Company shall receive in exchange for their shares of the Absorbed Company a number of class A common shares in the share capital of the Absorbing Company as set forth in this section 7. Holders of preferred shares in the share capital of the Absorbed Company shall receive in exchange for their shares of the Absorbed Company a number of class B preferred participating shares in the share capital of the Absorbing Company as set forth in this section 7. No cash payment will be made to the aforementioned holders in exchange for their shares. The exchange ratio will be based on a relative value of Absorbing Company and Absorbed Company, such that holders of shares in the capital of Absorbed Company prior to the Merger shall following the Merger hold shares in the capital of Absorbing Company representing 30% of the share capital of Absorbing Company after giving effect to the Merger and the Related Transaction. All shares in the share capital of the Absorbed Company shall, as a result of the Merger, be automatically cancelled and cease to exist. The financial statements used to define the conditions of the Merger are the financial statements of the Absorbing Company as of July 31, 2010 and the financial statements of the Absorbed Company as of July 31, 2010. The exchange ratio with respect to the shares of the Absorbed Company will be the following: (a) new class A common shares, representing 30% of the share capital of the Absorbing Company, will be exchanged for fifty thousand (50,000) ordinary shares in the share capital of the Absorbed Company and (b) new class B preferred participating shares in the share capital of the Absorbing Company, representing (together with the class B preferred participating shares issued prior to the Merger) 70% of the share capital of the Absorbing Company, will be exchanged for six million four hundred and fifty-four thousand five hundred and ninety-nine (6,454,599) preferred shares in the share capital of the Absorbed Company.

8) The Merger shall result in the Absorbing Company increasing its share capital through the issue of (i) new class A common shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all allotted to GFI Software Holdings Ltd, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Codan Trust Company (B.V.I.) Ltd. Romasco Place, Wickhams Cay 1, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1604255, and (ii) new class B preferred participating shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, allotted to TeamViewer Holding Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Codan Trust Company (B.V.I.) Ltd. Romasco Place, Wickhams Cay 1, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number

9) Upon effectiveness of the Merger as defined under clause 22 below, all existing assets of the Absorbed Company including but not limited to its equity interests in its subsidiaries, are transferred to the Absorbing Company, and all outstanding liabilities of the Absorbed Company existing, contingent or otherwise, are assumed by the Absorbing Company. On July 31, 2010, the assets of the Absorbed Company (being financial assets, related party receivables and cash)

had at least a value of fifty-five million four hundred and ninety-four thousand one hundred fifty-seven euros (EUR 55,494,157) and the liabilities (being accounts payable and accruals, related party payables and other payables) amounted to thirty-nine million eight hundred and ninety-six thousand four hundred and ninety-two euros (EUR 39,896,492), each as set forth in the financial statements of the Absorbed Company dated as of July 31, 2010.

10) The rights attached to (i) the new class A common shares issued by the Absorbing Company to GFI Software Holdings Ltd, aforementioned, shall in all respects correspond to the rights attaching to the class A common shares as set out in the amended articles of incorporation upon closing of the Related Transaction, notably in respect of dividend rights and (ii) the new class B preferred participating shares issued by the Absorbing Company to TeamViewer Holding Ltd., aforementioned, shall in all respects correspond to the rights attaching to the existing class B preferred participating shares as set out in the amended articles of incorporation upon closing of the Related Transaction, notably in respect of dividend rights. As of the Effective Date (as defined below), they will participate to the benefits of the Absorbing Company.

11) The shareholders of the Absorbed Company will be removed from the register of shareholders of the Absorbed Company and registered in the register of shareholders of the Absorbing Company for the number of class A common shares and class B preferred participating shares of the Absorbing Company, which they will receive on the Effective Date (as defined below).

12) As of the Effective Date (as defined below), all operations and transactions of the Absorbed Company shall be considered for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

13) As of the Effective Date (as defined below), all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be taken over by the Absorbing Company by way of a universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties. The Absorbing Company will in particular take over debts as its own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto on the Effective Date (as defined below).

14) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all activities and agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

15) No special rights or advantages have been granted to the managers and directors of the Merging Companies in connection with the Merger.

16) Other than the shares referred to in section 4, the Absorbed Company has not issued any securities or instruments convertible into securities or options to subscribe for securities. The Absorbing Company has issued forty-three million (43,000,000.-) convertible preferred equity certificates tranche A and seventeen million four hundred and fifty-one thousand seven hundred and twenty (17,451,720.-) convertible preferred equity certificates tranche B (collectively the "Instruments"), which are currently outstanding and which will be converted together with accrued and unpaid interest thereon into shares of the Absorbing Company by the shareholder of the Absorbing Company prior to the Merger on the Effective Date (as defined below) in connection with the Related Transaction.

17) The creditors of the Absorbing Company and of the Absorbed Company shall be entitled to request the provision of collateral pursuant to Article 268 of the 1915 Law and may obtain, free of charge, complete information regarding the procedure to be followed to exercise their rights as creditors of the Absorbing Company and/or Absorbed Company at the following address: 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

18) The Absorbing Company shall file with the Registry of Corporate Affairs of the British Virgin Islands an agreement that provides that: (1) a service of process may be effected on it in the British Virgin Islands in respect of the enforcement of any claim, debt, liability or obligation of the Absorbed Company, (2) a registered agent be appointed as its agent to accept service of process in any such proceedings and (3) it will promptly pay to the dissenting members of the Absorbed Company the amount, if any, to which such members are entitled under section 179 of the 2004 Law, which calls for the payment of fair value for shares of a dissenting member if the stipulated procedure is followed. The Absorbing Company shall also file a certificate or other evidence of the Merger or consolidation as appropriate under the laws of the foreign jurisdiction and as the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands considers acceptable.

19) The shareholders of the Absorbed Company and of the Absorbing Company shall waive the review of the Merger Plan by an independent expert and the report of such expert in accordance with Article 266 (5) of the 1915 Law.

20) All shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have, within one month from the publication of this Merger Plan in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company and the Absorbed Company to the following documents:

- a. the present Merger Plan;
- b. the annual accounts and management reports of the last 3 financial years of the Absorbed Company;
- c. the annual accounts and management reports of the last financial year which ended on December 31, 2009 of the Absorbing Company;
- d. the interim financial statements of the Absorbing Company and the Absorbed Company as at July 31, 2010;

e. the reports of the board of managers of the Absorbing Company and the board of directors of the Absorbed Company;

and may obtain copies thereof, free of charge.

21) The articles of incorporation of the Absorbing Company will be amended to reflect the increase of the share capital of the Absorbing Company as a consequence of the Merger. The integral text of the consolidated articles of incorporation of the Absorbing Company, as these stand prior to the Merger, is attached to this Merger Plan as Annex 1. and the integral text of the articles of incorporation of the Absorbing Company as these shall be adopted upon the Merger is attached as Annex 2.

22) The present Merger Plan as well as the extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company will be filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register and published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, The Merger shall become effective and final between the Merging Parties and vis-à-vis third parties on the date on which the extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company approving the Merger is published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date"). The Luxembourg Trade and Companies Register will notify the British Virgin Islands Registry of Corporate Affairs upon registration of the Merger in Luxembourg.

23) As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and its issued and its authorized shares shall be cancelled.

24) For US federal income tax purposes, the parties intend that the Merger shall qualify as a reorganization within the meaning of Section 368(a) of the US Internal Revenue Code of 1986, as amended (the "Code"), and the regulations promulgated thereunder (the "Treasury Regulations"), and, by approving resolutions authorizing this agreement, to adopt this agreement as a plan of reorganization within the meaning of Section 368(a) of the Code and the corresponding provisions of the Treasury Regulations. None of the parties will knowingly take any action or fail to take any action, which action or failure to act would cause the Merger to fail to qualify as a reorganization within the meaning of Section 368(a) of the Code and the Treasury Regulations promulgated thereunder.

25) The effects of the Merger shall be governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg. All legal and other disputed arising out of or in connection with the Merger, including disputes about its validity, shall, to the extent legally permitted, be exclusively settled by the courts of the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

26) This Merger Plan is worded in English followed by a French translation, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Annexes:

1. Current articles of incorporation of the Absorbing Company.
2. Articles of incorporation of the Absorbing Company as these shall be adopted upon the Merger being adopted by the shareholders.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

PLAN DE FUSION

TV Holding S.à r.l.

(précédemment dénommée "Crystal Indigo S.à r.l.")

Société à responsabilité limitée

Capital Social: EUR 178.281

Siège Social: 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 147 127

GFI Acquisition Company Ltd.

Romasco Place

Wickhams Cay 1

P.O. Box 3140

Road Town, Tortola

British Virgin Islands VG1110

L'an deux mille dix, le 28^{ème} jour de Septembre

1) Le conseil de gérance de TV Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 178.281 et ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 147.127, ci-après la "Société Absorbante"; et

2) Le conseil d'administration de GFI Acquisition Company Ltd., une société constituée et existant selon les lois des lies Vierges Britannique, ayant un capital social de un million cinq cent mille dollars (USD 1.500.000) et ayant son siège

social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, et enregistrée auprès du Registre, ci-après la "Société Absorbée";

Ont, en ce qui concerne la Société Absorbante, par des résolutions circulaires écrites de son conseil de gérance du 28 Septembre 2010, et en ce qui concerne la Société Absorbée, par des résolutions circulaires écrites de son conseil d'administration du 28 Septembre 2010, décidé de soumettre ce plan de fusion commun (le "Plan de Fusion") à l'approbation des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée:

1) Les parties à la Fusion:

- TV Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 178.281 et ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 147.127; et

- GFI Acquisition Company Ltd., une société constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britannique, ayant un capital social de un million cinq cents mille dollars (USD 1.500.000) et ayant son siège social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, et enregistrée auprès du Registre.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement dénommées "les Sociétés Parties à la Fusion".

2) La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par le biais d'une fusion transfrontalière par absorption (la "Fusion") conformément aux dispositions des articles 257 à 276 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (fa "Loi de 1915") et Partie IX du BVI Business Companies Act, 2004, tel que modifié (la "Loi de 2004"). Le siège social de la Société Absorbante sera au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg après la Date Effective (telle que définit ci-dessous).

3) Avant que la Fusion ne soit effective telle que définit à la section 22 ci-dessous, la Société Absorbante devra (i) augmenter son capital social par l'émission de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par la conversion de quarante trois millions (43.000.000) obligations convertibles de tranche A et dix-sept millions quatre cent cinquante et un mille sept cent vingt (17.451.720) obligations convertibles de tranche B, émises par la Société Absorbante, y inclus les intérêts accumulés sur ces obligations convertibles (ii) créer deux classes de parts sociales (iii) convertir toutes les parts sociales émises en parts sociales participatives préférentielles de classe B et (iv) augmenter son capital social par l'émission de nouvelles parts sociales participatives préférentielles de classe B, qui seront souscrites par le seul actionnaire de la Société Absorbante et les statuts de la Société Absorbante seront modifiés en conséquence (les "Transactions Liées")

4) À compter de cette date, la Société Absorbée à un capital social émis de cinquante mille (50.000) parts sociales ordinaires et six millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-neuf (6.454.599) parts sociales préférentielles, qui seront autorisées à participer au vote concernant la Fusion en tant que une seule classe de parts sociales.

5) Les Sociétés Parties à la Fusion n'ont pas d'employés. Par conséquent, la Fusion n'aura aucune répercussion sur l'emploi.

6) La Société Absorbante ne détient aucun droit de propriété immobilière ou droit de propriété intellectuel (marque déposée, brevet, noms de domaines, droit des modèles, droit d'auteur).

7) Les détenteurs de parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société Absorbée devront recevoir en échange de leurs parts sociales détenues dans la Société Absorbée un nombre de parts sociales ordinaires de classe A tel que décrit dans cette section 7. Les détenteurs de parts sociales préférentielles dans le capital social de la Société Absorbée devront recevoir en échange de leurs parts sociales détenues dans la Société Absorbée un nombre de parts sociales préférentielles de classe B dans le capital social de la Société Absorbante tel que décrit dans cette section 7. Aucun paiement en espèce ne sera fait aux détenteurs de parts sociales susmentionnés en échange de leurs parts sociales. Le rapport d'échange sera basé sur une valeur relative de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, de sorte que les détenteurs de parts sociales dans le capital social de la Société Absorbée avant la Fusion détiendront à la suite de la Fusion des parts sociales dans le capital de la Société Absorbante représentant 30% du capital social de la Société Absorbante après avoir donné effet à la Fusion et aux Transactions Liées. Suite à la Fusion, toutes les parts sociales du capital social émises par la Société Absorbée sont annulées et cessent d'exister de plein droit. Les déclarations comptables utilisées pour définir les conditions de la Fusion sont basées sur les déclarations comptables de la Société Absorbante au 31 juillet 2010 et les déclarations comptables de la Société Absorbée au 31 juillet 2010. Le rapport d'échange concernant les parts sociales de la Société Absorbée sera comme suit: a) les nouvelles parts sociales ordinaires de classe A représentant 30% du capital social de la Société Absorbante, seront échangées pour cinquante mille (50.000) parts sociales ordinaires du capital social de la Société Absorbée et b) les nouvelles parts sociales participatives préférentielles de classe B représentant (ensemble avec les parts sociales participatives préférentielles de classe B émises préalablement à la Fusion) 70% du capital social de la Société Absorbante, seront échangées pour six millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (6.454.599) parts sociales préférentielles du capital social de fa Société Absorbée.

8) La Fusion aura pour effet d'augmenter le capital social de la Société Absorbante par l'émission (i) de nouvelles parts sociales ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de un centième d'euro (EUR 0,01), toutes allouées à GFI Software Holdings Ltd., une société constituée et existante selon les lois des lies Vierges Britanniques, ayant son siège

social au c/o PO Box 3140, Road Town, Tortoia, British Virgin Islands VG1110, et enregistrée auprès du Register of Corporate Affairs sous le numéro 1604255, et (ii) de nouvelles parts sociales participatives préférentielles de classe B ayant chacune une valeur nominale de un centième d'euro (EUR 0,01), allouées à TeamViewerHolding Ltd., une société constitué et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au c/o Codan Trust Company (B.V.I.) Ltd. Romasco Place, Wickhams Cay 1, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, et enregistrée auprès du Register of Corporate Affairs sous le numéro 1541031.

9) Une fois la Fusion effective telle que définit à la section 22 ci-dessous, l'intégralité du capital actif existant de la Société Absorbée, incluant mais ne se limitant pas aux intérêts de capitaux de ses filiales, est transférée à la Société Absorbante et toutes les dettes impayées de la Société Absorbée, contingents ou autres, sont assumées par la Société Absorbante. Le 31 juillet 2010, les actifs de la Société Absorbée (étant les actifs financiers, créances de parties intéressées, et actifs en espèce) avaient une valeur de cinquante-cinq millions quatre cent quatre-vingt quatorze mille cent cinquante-sept euros (EUR 55.494.157) et les dettes (étant les comptes fournisseurs et provisions, obligations impayés de parties intéressées et autres obligations impayés) s'élevaient à trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 39.896.492), tel qu'établit dans les comptes de la Société Absorbée au 31 juillet 2010.

10) Les droits attachés aux (i) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A émises par la Société Absorbante à GFI Software Holdings Ltd., susmentionnée, devront à tout égard correspondre aux droits attachés aux parts sociales ordinaires de classe A tels que décrits dans les statuts modifiés suite aux Transactions Liées, notamment en ce qui concerne les droits aux dividendes et (ii) les nouvelles parts sociales participatives préférentielles de classe B émises par la Société Absorbante à TeamViewer Holding Ltd., susmentionnée, devront à tout égard correspondre aux droits attachés aux parts sociales participatives préférentielles de classe B tels que décrits dans les statuts modifiés suite aux Transactions Liées, notamment en ce qui concerne les droits aux dividendes. À partir de la Date Effective (telle que définit ci-dessous), ils auront droit aux bénéfices de la Société Absorbante.

11) Les actionnaires de la Société Absorbée seront retirés du registre des actionnaires de la Société Absorbée et enregistrés dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante pour le nombre de parts sociales ordinaires de classe A et pour le nombre de parts sociales participatives préférentielles de classe B de la Société Absorbante qu'ils recevront à la Date Effective (telle que définit ci-dessous).

12) A compter de la Date Effective (telle que définit ci-dessous), toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée devront être considérées pour les besoins comptables et fiscaux comme étant effectuées au nom de la Société Absorbante.

13) Au jour de la Date Effective (telle que définit ci-dessous), l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée devront être repris par la Société Absorbante par le biais d'un transfert universel entre la Société Absorbée et la Société Absorbante et vis-à-vis des tiers. La Société Absorbante devra en particulier reprendre les dettes comme ses propres dettes ainsi que l'ensemble des obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances compris dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les sûretés, qu'elles soient réelles ou personnelles, qui y sont attachées à la Date Effective (telle que définit ci-dessous).

14) La Société Absorbante exécutera à la Date Effective (telle que définit ci-dessous) les affaires de la Société Absorbée en ce comprenant l'ensemble des engagements et obligations, de toute nature, de la Société Absorbée, pour autant que ces engagements et obligations existent à la Date Effective telle que définit ci-dessous), et en particulier l'ensemble des engagements existant au bénéfice des créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée dans tous les droits et obligations découlant de ces engagements.

15) Aucun droit particulier ou avantage n'a été accordé aux gérants et aux administrateurs des Sociétés Parties à la Fusion.

16) Mis à part les parts sociales mentionnées à la section 4, la Société Absorbée n'a pas émis de titres ou instrument convertibles en titres ou options de souscription à des titres. La Société Absorbante a émis quarante-trois million (43.000.000) obligations convertibles (convertible preferred equity certificates) de tranche A et dix-sept million quatre cent cinquante et un mille sept cent vingt (17.451.720) obligations convertibles de tranche B (ensemble les "Instruments"), qui sont actuellement émises et qui seront converties, ensemble avec l'intérêt couru et impayé de ces instruments, en parts sociales de la Société Absorbante avant la Fusion à la Date Effective (telle que définit ci-dessous) en relation avec les Transactions Liées.

17) Les créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée auront le droit de demander la constitution de sûretés tel que prévu à l'article 268 de la Loi de 1915 et pourront obtenir, sans frais, les informations complètes sur la procédure à suivre afin d'exercer leurs droits en tant que créanciers de la Société Absorbante et/ou de la Société Absorbée à l'adresse suivante: 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

18) La Société Absorbante devra enregistrer au Registry of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques un contrat selon lequel (1) une procédure pourra être menée contre elle aux Iles Vierges Britanniques pour l'exécution de toute créance, dette, responsabilité ou obligation de la Société Absorbée, (2) un agent enregistré sera nommé en tant que son agent ayant le pouvoir d'accepter toute procédure et (3) elle paiera promptement aux membres divergents de la Société Absorbée la somme, si existante, à laquelle ont droit ces membres selon la section 179 de la Loi de 2004, qui prévoit le paiement d'une valeur équitable pour les parts sociales d'un membre divergent si la procédure prévue est suivie. La Société Absorbante doit également enregistrer un certificat ou autre preuve de la Fusion ou consolidation de façon appropriée

aux lois de la juridiction étrangère et de manière considérée acceptable au responsable du Registry of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques.

19) Les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée devront renoncer à l'examen du Projet de Fusion par un expert indépendant et le rapport de cet expert conformément à l'article 266 (5) de la Loi de 1915.

20) Tous les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont, dans le mois suivant la publication du Plan de Fusion dans la gazette officielle du Luxembourg le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, accès au siège social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée aux documents suivants:

- a. ce Plan de Fusion;
- b. les comptes annuels et le rapport de gestion des 3 derniers exercices de la Société Absorbée;
- c. les comptes annuels et le rapport de gestion du dernier exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009 de la Société Absorbante;
- d. les comptes intermédiaires annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée au 31 juillet 2010;
- e. les rapports du conseil de gérance de la Société Absorbante et du conseil d'administration de la Société Absorbée; et peuvent en obtenir des copies, sans frais.

21) Les statuts de la Société Absorbante seront modifiés afin de refléter l'augmentation de capital de la Société Absorbante suite à la Fusion. Le texte intégral des statuts coordonnés de la Société Absorbante, tel qu'établi avant la Fusion, est attaché à ce Plan de Fusion en Annexe 1, et le texte intégral des statuts de la Société Absorbante, tel qu'ils seront établis suite à la Fusion est attaché à ce Plan de Fusion en Annexe 2.

22) Le Plan de Fusion ainsi que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante seront enregistrés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publiés dans la gazette officielle du Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Fusion entre les Sociétés Parties à la Fusion deviendra effective et définitive à l'égard des tiers à la date à laquelle cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée approuvant la Fusion est publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date Effective"). Le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg notifiera le Registre des Sociétés (Registrar of Corporate Affairs) des Iles Vierges Britannique dès l'enregistrement de la Fusion à Luxembourg.

23) En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et ces parts sociales émises ou autorisées seront annulées.

24) La Société Absorbée et la Société Absorbante entendent que la Fusion soit considérée comme une réorganisation conformément à la Section 368(a) du United States Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié (le "Code"), et aux règlements promulgués (les "Règlements du Trésor Public"), et, en approuvant les résolutions autorisant ce contrat, d'adopter ce contrat comme plan de réorganisation conformément à la Section 386(a) du Code et aux Règlements du Trésor Public. Aucune des parties ne prendra des mesures ou manquera de sciemment prendre des mesures qui seront susceptibles d'empêcher la qualification de la Fusion en tant que réorganisation conformément à la Section 386(a) du Code et aux Règlements du Trésor Public.

25) Les effets de la Fusion sont soumis aux lois du Grand Duché de Luxembourg. Tout litige ou autre conflit survenant en relation ou non à la Fusion, inclus les litiges concernant sa validité, seront, dans les limites légales, réglés exclusivement par les cours de la ville du Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

26) Le Plan de Fusion est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, l'anglais fait foi.

Annexes:

1. Les Statuts actuels de la société Absorbante.
2. Les Statuts de la Société Absorbante adoptés par les actionnaires après l'adoption de la Fusion.

In the United States and in Luxembourg September 28, 2010.

TV Holding S.à r.l. / GFI Acquisition Company Ltd.

Mark Lessing / Alex Crisses / Michael Triplett / Bruno ...

Class A Manager / Class A Manager / Director / Manager B

Annex 1: Current Articles of Incorporation of the Absorbing Company

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "TV Holding S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at one hundred seventy-eight thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 178,281), represented by one hundred seventy-eight thousand two hundred eighty-one (178,281) shares of one euro (EUR 1) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation), in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of two class A managers and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by two class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. The Board Members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a Board Member or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Board Member or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

However, to the extent permitted by law, resolutions of the meetings of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings, including by circular means, provided that no Manager participates in meetings (telephone conferences) telephonically from the United States. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers under the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) under the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company. At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is dosed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Traduction française du texte qui précède:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société sera " TV Holding S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 178.281), représenté par cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un (178.281) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la

convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par deux gérants de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant qu'agent de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance ou agent de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la mesure de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais encourus ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou autre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou encourus lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots "plainte", "action", "requête" ou "procédure" devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civil, criminel ou autre incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots "dettes" et "frais" devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, et les montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Toutefois, dans la mesure permise par la loi, les résolutions des réunions du Conseil de gérance peuvent être adoptées par écrit, par télécopie, par e-mail ou téléphone ou vidéoconférence, sans satisfaire aux dispositions prévues en matière de convocation de ces réunions y compris par voie circulaire, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) depuis les États-Unis. Les résolutions des réunions du conseil de gérance, y compris les résolutions circulaires, ou un extrait de celle-ci peuvent être certifiées ou publiés par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérant (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

ANNEX 2 to Merger Plan: Articles of incorporation of the Absorbing Company upon effectiveness of the merger¹.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "TV Holding S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at [***] (EUR [***]), represented by ([***)] ([***)] Class A common shares having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each (the "Class A Shares") and [***] ([***)] Class B preferred participating shares having a par value of a hundredth of a euro (EUR 0.01) each (the "Class B Shares")." ²

Any reference made herein to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made herein to the "shareholders" of the Company."

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by

conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of two class A managers and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by two class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. The Board Members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a Board Member or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Board Member or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

However, to the extent permitted by law, resolutions of the meetings of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings, including by circular means, provided that no Manager participates in meetings (telephone conferences) telephonically from the United States. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers under the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) under the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company. At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. "The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

After allocation to the legal reserve as stated in the previous paragraphs, the shareholders shall dispose of the balance provided, however, that no dividend shall be distributed to the holders of the Class A Shares until the holders of the Class B Shares (in proportion of the number of Class B Shares they hold) shall have received a preferred cumulative dividend corresponding to the product of (i) [the equivalent amount in EUR of USD 148,200,000]³ as such amount may be reduced or increased, on a dollar-for-dollar basis, by an amount corresponding to the sum of any indemnification claims or other adjustments made in accordance with that certain supplemental agreement regarding the merger of the Company (the "Liquidation Preference") and (ii) a rate corresponding to the interest rate payable by the Company and its subsidiaries with respect to secured indebtedness for borrowed money during the applicable period (such interest rate to be calculated on a weighted average basis quarterly) (the "Preferred Dividends"); the excess shall then be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares, in proportion of the number of shares they hold. The shareholders may decide to pay interim dividends complying with the above rules, on the basis of a statement of accounts prepared by the manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

After repayment and/or provisioning of all the Company's debt, the assets of the Company will be distributed among the shareholders at pro-rata of their participation in the share capital of the Company, provided however that no liquidation proceeds shall be distributed to the holders of the Class A Shares until the holders of the Class B Shares shall have received preferred liquidation proceeds equivalent to a sum corresponding to the Liquidation Preference plus the Preferred Dividends to the date of such distribution, less any sums distributed as preferred dividend to the holders of Class B Shares as such amount may be reduced or increased, on a dollar-for-dollar basis, by an amount corresponding to the sum of any indemnification claims or other adjustments made in accordance with that certain supplemental agreement regarding the merger of the Company.

In the case of a merger of the Company as absorbed company resulting in a liquidation of the Company, the rules of distribution of the liquidation proceeds as described in the paragraph here above shall apply to the extent applicable and permitted by law.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

¹ Please note that the consolidated version takes into account amendments resulting from the related transaction as described in section 3 of the common merger plan (to the extent determinable on the date hereof).

² The share capital will be increased from its current amount of one hundred seventy-eight thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 178,281) (i) through the related transaction (as set out in section 3 of the common merger plan) by an amount to be determined at the date of such transaction, and (ii) be further increased in accordance with the exchange ratio set out in section 7 of the common merger plan.

³ The final amount in euro will depend on the EUR/USD exchange ratio at the time of the merger.

Traduction française du texte qui précède:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société sera " TV Holding S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à [***] euros (EUR [***] représenté par [***] ([***) parts sociales ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de un centième d'euro (EUR 0,01) (les "Parts Sociales de Classe A") et par [***]

([**]) parts sociales participatives préférentielles de classe B ayant chacune une valeur nominale de un centième d'euro (EUR 0,01) (les "Parts Sociales de Classe B").⁴

Toute référence faite ci-après dans les présentes aux "parts sociales" devra être interprétée comme désignant les parts sociales de classe A ou/et de classe B, selon le contexte et selon le cas. La même procédure s'applique à toute référence faite ci-après aux "associés" de la société.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société {y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants {à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par deux gérants de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant qu'agent de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance ou agent de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la mesure de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais encourus ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou autre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou encourus lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les

mots "plainte", "action", "requête" ou "procédure" devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civil, criminel ou autre incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots "dettes" et "frais" devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, et les montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Toutefois, dans la mesure permise par la loi, les résolutions des réunions du Conseil de gérance peuvent être adoptées par écrit, par télécopie, par e-mail ou téléphone ou vidéoconférence, sans satisfaire aux dispositions prévues en matière de convocation de ces réunions y compris par voie circulaire, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) depuis les États-Unis. Les résolutions des réunions du conseil de gérance, y compris les résolutions circulaires, ou un extrait de celle-ci peuvent être certifiées ou publiés par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérant (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Après allocation à la réserve légale comme décrit dans les paragraphes précédents, le solde est à la libre disposition des associés, à condition cependant, qu'aucun dividende ne soit distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A avant que les détenteurs de Parts Sociales de Classe B (en proportion du nombre de Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent) n'aient reçu un dividende cumulatif préférentiel correspondant au produit d'un (i) [montant équivalent en

euros à USD 148.200.000]⁵ en tenant compte d'une possible réduction ou augmentation de ce montant, sur la base d'un dollar pour un dollar, par un montant correspondant à la somme de toute indemnité ou tout autre ajustement faits en conformité avec l'accord supplémentaire conclu en relation avec la fusion de la Société (la "Préférence de Liquidation") et d'un (ii) taux correspondant au taux d'intérêt payé par la Société et ses filiales en ce qui concerne les créances garanties lors d'emprunts d'argent durant la période applicable (ce taux d'intérêt est calculé trimestriellement sur la base d'une moyenne pondérée) (les "Dividendes Préférentiels"); l'excès est ensuite distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Les associés peuvent décider de payer conformément aux règles précitées des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après le remboursement et/ou le provisionnement de toute les dettes de la Société, les actifs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société, à condition cependant qu'aucun boni de liquidation ne soit distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A avant que les détenteurs de Parts Sociales de Classe B n'aient reçu un boni de liquidation préférentiel équivalent à la somme correspondante à la Préférence de Liquidation ajoutée aux Dividendes Préférentiels à la date de cette distribution, moins toute somme distribuée comme Dividendes Préférentiels aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B, en tenant compte d'une possible réduction ou augmentation de ce montant, sur la base d'un dollar pour un dollar, par un montant correspondant à la somme de toute indemnité ou tout autre ajustement faits en conformité avec l'accord supplémentaire conclu en relation avec la fusion de la Société.

Dans le cas d'une fusion de la Société comme société absorbée ayant pour effet la liquidation de la Société, les règles de distribution du boni de liquidation comme décrites dans le paragraphe ci-dessus sont à appliquer dans les limites applicables et conformément aux lois.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

⁴ Le capital social sera augmenté de son montant actuel de cent soixante dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 178.281) (i) par les transactions liées (telles que définies dans la section 3 du plan commun de fusion) d'un montant qui sera déterminé à la date de cette transaction, et (ii) sera augmenté également selon le taux de change détaillé à la section 7 du plan commun de fusion.

⁵ Le montant final en euro dépendra du taux de change USD/EUR lors de la fusion.

Référence de publication: 2010130455/1063.

(100148168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 18 décembre 2009:

En date du 18 décembre 2009, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée pour la période d'un an:

- Monsieur Pepijn Dinandt, "administrateur-délégué", né le 15 août 1961 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant comme adresse Pienzenauer Str. 94, D-81925 München, Allemagne;

- Monsieur Jeremy Blank, "administrateur-délégué", né le 6 décembre 1978 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse 13, Arthur Rubinstein Street, 67191 Tel Aviv, Israël;

- Monsieur Gareth Turner, "administrateur-délégué", né le 11 février 1964 à Winnipeg, Manitoba, Canada, ayant comme adresse 25, St. George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni;

- Monsieur Winston Ginsberg, "administrateur-délégué", né le 5 avril 1967 à Cape Town, Afrique du Sud, ayant comme adresse 69, Onslow Square, SW7 3LS London, Royaume-Uni;

- BNP Paribas S.A., "administrateur-délégué", une société constituée et régie selon les lois de la France, ayant son siège social à 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

de Paris sous le numéro CE FR76662042449, représentée par Monsieur Gilles Vanel, né le 20 juillet 1960 à Juvisy-sur-Orge, France, ayant comme adresse 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France;

- Harbourmaster Capital Management Limited, "administrateur-délégué", une société constituée et régie selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social à 25-28 North Wall Quay, IFSC, Dublin 1, Irlande, immatriculée auprès du Registrar of Companies Dublin sous le numéro 349646, représentée par Monsieur Alan Kerr, né le 26 septembre 1971 à Dublin, Irlande, ayant comme adresse 25-28 North Wall Quay, IFSC, Dublin 1, Irlande;

- Monsieur Axel Zwanzig, "délégué", né le 18 mars 1974 à Offenbach, Allemagne, ayant comme adresse Stegemattstr. 1c, D-77652 Offenburg, Allemagne;

- Monsieur Dr. Herbert Krist, "délégué", né le 14 mai 1953 à Düsseldorf, Allemagne, ayant comme adresse Ferdinand-von-Miller-Str. 25, D-82343 Poecking, Allemagne;

- Monsieur Bernhard Mehlhorn, "délégué", né le 6 mai 1955 à München, Allemagne, ayant comme adresse Dahlienweg 32, D-61381 Friedrichsdorf, Allemagne,

- Monsieur Dieter Bruno Fritz Kleinfeldt, "délégué", né le 7 juillet 1959 à Neudorf, Allemagne, ayant comme adresse Am alten Bahndamm 12, D-64347 Griesheim, Allemagne.

Pouvoir de signature pour les personnes ayant la fonction de "administrateur-délégué": signature conjointe à deux.

Pouvoir de signature pour les personnes ayant la fonction de "délégué": signature conjointe à deux pour les transactions jusqu'à un montant de 50.000 euros.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 30 juin 2010:

En date du 30 juin 2010, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

de remplacer Monsieur Bernhard Mehlhorn en tant que délégué à la gestion journalière de la Société (fonction "délégué") par Monsieur Klaus-Peter Kissler, "délégué", né le 15 décembre 1957 à Frankenthal, Pfalz, Allemagne, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Monier Holdings GP S.A.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2010111653/48.

(100126157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.058.

L'an deux mille dix, le dix juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute,

A comparu:

Barfin Srl, une société ayant son siège social à Via Maremmana, N°70, I50056 Montelupo Fiorentino (FI), étant l'associée unique de la société anonyme "FINB INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch R.C.S. Luxembourg section B numéro 151058 (anciennement FINB Servicos de Consultadoria Lda, ayant son siège social à Rua dos Murcas N°883 1^{re} Floor 9000 – 058 Funchal – Madère), transférée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 521 du 10 mars 2010;

La partie comparante, représentée par Madame Céline Bonvalet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration enregistrée ensemble avec l'acte de transfert du 30 décembre 2009 ("l'Acte"), dont une copie demeurera annexée au présent acte (enregistrée le 05 janvier 2010, LAC/2010/425 et déposé au RCS le 03/02/2010 N°100017362.04) a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Une erreur matérielle est apparue dans l'Acte du 30 décembre 2009 concernant l'exercice social de la société et les dispositions transitoires (point 1), de sorte que l'article 20 des statuts et les Dispositions transitoires (point 1) doivent être modifiés de la manière suivante:

Version anglaise:

Art. 20. Financial Year.

20.1. The financial year begins on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

Version française:**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Version anglaise

Transitional provisions

1) The first financial year in the Grand-Duchy of Luxembourg shall begin on December 30th, 2009 to end on June 30, 2010.

Version française

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera le 30 décembre 2009 pour finir le 30 juin 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juin 2010. Relation: LAC/2010/26316. Reçu douze euros (12.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010111581/46.

(100126307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Florenville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.031.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 août 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née le 9 avril 1964 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010111585/16.

(100126308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Germandrea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111607/9.

(100126583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Geluco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 14.992.

L'an deux mil dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marc JONES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 6 juin 1934, demeurant à L- 2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de liquidateur nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 6 mai 2010, non encore publié au Mémorial.

Lequel nous a déposé le rapport du commissaire vérificateur de la société anonyme "GELUCO HOLDING S.A.", (RCS No B 14.992), avec siège à L-2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 21 décembre 1972, publié au Mémorial C No 27 du 14 février 1973.

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution de ladite société et nous avons donné acte de dissolution.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: JONES, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9382. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 09 août 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010113341/29.

(100127965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Hypo European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.723.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111613/9.

(100126147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 84.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immobilière Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010111622/12.

(100126472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Kowalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 149.966.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Le Cabinet Comptable

Krieger Jean-Claude

Référence de publication: 2010111635/12.

(100126262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Normalux S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 39.477.

—
Suite à une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2010 les mandats des administrateurs Monsieur Claude CAHEN, Madame Carole CAHEN, Madame Marie-Pierre DENIS, tous demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ont été prorogés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg a également été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Fiduciaire comptable B+C s.à.r.l.

Référence de publication: 2010111666/17.

(100126576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Coficom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 130.229.

—
EXTRAIT

Written resolution to the extraordinary general of the shareholders of the company to be held on 24 June 2010

Agenda

Decision to transfer the registered office of the Company, with effect as of the date of 1st June, 2010 from 50-52 Esplanade, L-9227 Diekirch to 50 Esplanade, L-9227 Diekirch.

As a consequence of the above mentioned decision, an appropriate submission will be made to the Registre de Commerce et des Sociétés following the approval at the Annual general Meeting of Shareholders, whereupon this resolution will be adopted.

Résolution écrite suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui c'est tenu le 24 juin 2010:

Ordre du jour

Décision de transférer le siège social de la société, avec effet au 1^{er} juin 2010 du 50-52 Esplanade, L-9227 Diekirch au 50 Esplanade, L-9227 Diekirch.

Par conséquent, suivant la décision ci-dessus, une présentation appropriée sera faite au Registre de Commerce et des Sociétés suite à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, après quoi cette résolution sera adoptée.

Diekirch, le 3 août 2010.

COFICOM S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010113307/25.

(100127631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Nouvelle Terrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass.

R.C.S. Luxembourg B 60.878.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 août 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010111668/11.

(100126475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Old Castle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.622.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 août 2010

1) M. Jean-Marc DELMOTTE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OLD CASTLE INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010111669/16.

(100126466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

First Move S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 78A, Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 141.784.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des Associés du 8 mai 2009

En date du 8 mai 2009, les associés de la société prémentionnée ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés ont pris acte de la démission du poste de gérant de monsieur Jean-Nicolas Reyt, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Les associés décident de nommer monsieur Guillaume Truttman, demeurant à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ce jour, au poste de gérant pour une durée indéterminée.

Troisième résolution:

M. Jean-Nicolas Reyt est propriétaire de 500 parts sociales de la société prémentionnée.

M. Jean-Nicolas Reyt cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Guillaume Truttman, qui accepte, 500 parts.

Par la présente cession, M. Guillaume Truttman devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; celui-ci aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix correspondant à la valeur nominale des parts sociales, que M. Jean-Nicolas Reyt reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Nicolas Reyt / Guillaume Truttman.

Référence de publication: 2010112742/27.

(100127089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Planigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.774.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010111692/12.

(100126266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Riomont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010111697/12.

(100126118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 juillet 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Mr Thomas CHALLENGER

Director of Strategy - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr Simon DAVIES

Chairman - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr Crispin HENDERSON

Chief Executive Officer - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr William LOWNDES

Head of US & Asia Distribution - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI

MJC Conseil Sàrl, 138 rue A Unden L-2652 Luxembourg

Leur mandat est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2011.

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour THREADNEEDLE (Lux)

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010113410/30.

(100127658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Riptide Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIPTIDE INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010111698/11.
(100126602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 104.829.860,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 151.461.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique en date du 31 juillet 2010 que:

1. La démission de Monsieur Daniel Philip O'Brien, en tant que gérant de catégorie A est acceptée avec effet immédiat.
2. Est élu, en remplacement du gérant de catégorie A démissionnaire:
 - Madame Lucy Caroline Greggains, née le 28 septembre 1971 à Wimboldon (Royaume Uni) et ayant son adresse professionnelle à Primrose Studios, 109 Regents Park Road, London NW1 8 UR, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010111702/17.

(100126445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.299.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 8 mars 2010 que:

- Monsieur Valère Claeys démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat;
- Odd Financial Services S.A., ayant son siège social 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014 a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010111699/14.

(100126164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.423.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.304.

—
EXTRAIT

1) Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante avec effet au 12 août 2010: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

2) M. Jean-Robert BARTOLINI a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 12 août 2010.

Les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 12 août 2010 pour une durée indéterminée:

- Simon VAN DE WEG, gérant de classe B, né le 27 avril 1972 à Paget, Bermudes, ayant son adresse professionnelle au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Hank COURSON, gérant de classe B, né le 22 mai 1967 à Houston, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 3400 International Drive, NW Washington, DC, 20008 USA.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

- *Gérants de classe A:*

* Jean-Philippe GILLET

* Andrew Lawrence STIMSON

- Gérants de classe B:

* Simon VAN DE WEG

* Hank COURSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010113353/29.

(100127727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Rolf Bau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9648 Erpeldange, 4A, rue Nic Schildermans.

R.C.S. Luxembourg B 106.880.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111700/9.

(100126148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Talos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.637.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010111717/11.

(100126109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Site Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.590.

L'an deux mille dix, le vingt neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Site Industriel S.A. une société anonyme, ayant son siège social à 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée le 30 août 2006, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 mai 2007 inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 119.590.

L'assemblée est présidée par Victor Elvinger, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Serge Marx, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression des catégories d'actions ainsi que toute référence y relative prévues par les statuts.

2. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'actions ainsi que toute référence y relative prévues par les statuts.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier en conséquence de la résolution qui précède les articles 5, 6, 8 et 10 des statuts comme suit:

- « **Art. 5.** Le capital social est fixé à 500.000,-EUR (cinq cent mille euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions de 100,-EUR (cent euros) chacune.»

- « **Art. 6.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.»

- Modification de l'alinéa 2 de l'article 8: «Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.»

- Suppression de l'alinéa 4 de l'article 8.

- Modification de l'alinéa 5 de l'article 8: «L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.»

- «**Art.10.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, S. MARX, C. DESSOY, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34609. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010111703/60.

(100126467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de la catégorie B.

2. Mme Marie-Jeanne RASQUI, gérante de sociétés, née à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 août 1969, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sky Luxco S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010111704/16.

(100126531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Stenton Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.755.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 Août 2010

L'associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Berglind Bjork Jonsdottir, née le 7 septembre 1969 à Reykjavik en Islande, et résidente a Kornakur 4, 210 Gardabaer, Islande, en tant que gérant de la société.

Le nombre de gérants de la société est passé de 2 à 3.

Luxembourg, le 16 Août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Stenton Consulting S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010111706/17.

(100126604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.776.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 juillet 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Colato, avec adresse au 112, Barrowgate Road, W4 4QP Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 14 juillet 2010

2. nomination d'Ivano Sessa, avec adresse professionnelle à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111715/15.

(100126339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Saruva Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 125.859.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59298 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111707/10.

(100126357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Solisto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.863.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 05 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
SOLISTO S.A.

Référence de publication: 2010111709/14.

(100126569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Solisto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.863.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111710/10.

(100126570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Spannverbund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 121.959.

Bei Gelegenheit der außergewöhnlich einberufenen Generalversammlung vom 28.06.2010 wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Gernot Wolperding als Delegierter des Verwaltungsrates zum 01.07.2010 an.

- Die Generalversammlung ernennt Herrn Dr. Ferdinand Max Reif, Diplom Ingenieur, geboren am 11.07.1959 in D-München, wohnhaft in D-65510 Idstein, Eisenacher Straße 4, zum neuen Delegierten des Verwaltungsrates. Sein Mandat beginnt am 01.07.2010 und endet bei Gelegenheit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012. Der neue Delegierte des Verwaltungsrates hat die obligatorische Mitunterschrift um die Gesellschaft zu verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13.08.2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2010111711/20.

(100126097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 56.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 2010, les associés ont décidé:

1/ de renouveler le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2/ de renouveler le mandat de Gérant de classe A de Bruno Bagnouls, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

II. L'adresse de l'associé BODYCOTE plc a changé et se trouve désormais à Springwood Court, Springwood Close, SK10 2XF Macclesfield Cheshire, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010111712/19.

(100126452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Stele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.815.

—
Rectificatif du dépôt du 29 juillet 2010 (No L100115066)

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010111714/14.

(100126511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Blue Smoke Cigar Club a.s.b.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch/Alzette, 96, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg F 8.451.

—
STATUTEN

Die nachstehenden Personen:

- Boccaperta David, 96, rue de l'Usine, L-4340 Esch/Alzette Berufstätig, Nationalität: Luxemburgisch
- Ledere Laurent 2, rue du Parc, L-8031 Strassen, Berufstätig, Nationalität: Luxemburgisch
- Boccaperta Melanie 96, rue de l'usine L-4340 Esch/Alzette, Studentin, Nationalität: Luxemburgisch

vereinbaren zwischen sich und allen später beitretenden Personen die Gründung einer Association sans but lucratif (a.s.b.l.) gemäß des Gesetzes über die Vereinsgründung vom 21. April 1928 und die vorliegenden Statuten.

Art. 1. Name und Zweck.

Name:

Der Luxemburgische "Blue Smoke Cigar Club a.s.b.l." ist eine Vereinigung von Zigarrenfreunden die sich in mehrmals im Jahr treffen werden. Der Club hat seinen Sitz in Esch/Alzette.

Zweck:

1. Gruppierung der Zigarrenfreunde.
2. Planung von Zigarrenabenden in geschlossenem Kreis.
3. Informationen über jegliche Art von Zigarren (Internetseite).
4. Beratung und Unterstützung der Handhabung mit Zigarren.

Besonderheiten:

Der Verein verfolgt weder religiöse, parteipolitische noch finanzielle Ziele.

Art. 2. Mitgliedschaft. Mitglieder sind:

- Mitglieder mit Wohnsitz in Luxemburg und außerhalb von Luxemburg. Mitgliedschaft:
- Die Mitgliedschaft wird erworben durch Aufnahme in die Mitgliederliste und gleichzeitigen Entrichtung der Beiträge.
- Mitglieder haben aktives Stimmrecht.
- Die Aufnahme in die Mitgliedschaft:
 - * Mindestalter von 18 Jahren
 - * Zigarreninteressent
 - * Kein Mitglied in einem anderen Zigarrenverein
 - * Kein Händler(Verkäufer) von Zigarren und Accessoires
- Spendenmitglieder kann jeder werden, der den Verein finanziell unterstützt. Spendenmitglieder haben jedoch kein Stimmrecht. Sie können zu jeder Zeit gewechselt werden.
 - Bei Austritt der Vereinigung, erfolgt keine Rückerstattung der angeforderten Beitrittsgebühren.

Mitglieder und Leistungen

Der jährliche Mitgliedsbeitrag wird vom Vorstand nach Ermessen festgelegt, dieser ist per Überweisung zu zahlen.

Die Leistungen (ausgenommen Veranstaltungen) vom „Blue Smoke Cigar Club a.s.b.l.“ sind ebenfalls nach Ermessen des Vorstandes festzulegen.

Die Kassenrevision erfolgt am Ende des Jahres im Dezember. Hierzu werden alle Mitglieder des Vorstandes zusammen treffen.

Art. 3. Vorstand und Ausschüsse. Der Vorstand besteht aus 3 bis maximal 7 Personen.

- a) Präsident
- b) Vize-Präsident
- c) Sekretär
- d) Kassenwart
- e) Bis zu 3 Beisitzern

Die Posten des Präsidenten, Vize-Präsidenten, Sekretärs und des Kassenwarts müssen auf jeden Fall besetzt sein, der Vorstand muss sich aber aus einer ungeraden Zahl zusammen setzen. Der Vorstand hat aktives und passives Stimmrecht und beschließt alle wichtigen Beschlüsse.

Außer den Ämtern des Präsidenten und Vize-Präsidenten können auch mehrere Ämter von ein und derselben Person besetzt werden. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend.

Aufgaben der jeweiligen Posten:

- a) Präsident,

ist Leiter des Vorstandes, offizieller Vertreter des Vereins und zeichnungsberechtigt.

- b) Vize-Präsident,

ist Stellvertreter des Präsidenten und stellvertretend zeichnungsberechtigt.

- c) Sekretär,

ist für den offiziellen Schriftverkehr der Vereinigung zuständig und Schriftführer bei allen Versammlungen. Dieser Posten kann auch vom Vize-Präsidenten ausgeführt werden.

- d) Kassenwart,

verwaltet die Kasse des Vereins und sorgt für die rechtzeitige Einziehung der Beiträge und erledigt die finanziellen Geschäfte der Vereinigung. Dieser Posten kann auch vom Präsidenten besetzt werden.

- e) Beisitzer,

befassen sich mit den geschäftlichen, kulturellen Angelegenheiten der Vereinigung.

Mitglieder die sich bereit erklären, Sonderaufgaben jeder Art in der Vereinigung zu übernehmen, haben sich dafür voll und ganz einzusetzen. Die Entscheidung darüber liegt ausschließlich beim Vorstand.

Art. 4. Generalversammlungen. Stimmrecht haben alle Mitglieder. Sie können auch beratend tätig sein.

Die Generalversammlung wird vom Vorstand einberufen. Sofern jedoch von Seiten der Mitglieder eine Generalversammlung verlangt wird, hat der Vorstand diese innerhalb von 2 Monaten einzuberufen.

Ort und Zeit der Generalversammlung sind allen Mitgliedern rechtzeitig d.h. mindestens 7 Tage vorher, schriftlich mitzuteilen.

Jedes Mitglied kann auf der Generalversammlung weitere Anträge stellen.

Eine eventuelle Abstimmung erfolgt geheim, wenn ein Mitglied dies fordert.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit angenommen. Bei Stimmgleichheit erfolgen weitere Abstimmungen, bis eine Mehrheit erreicht ist.

Über die Generalversammlung ist schriftliches Protokoll zu führen.

Art. 5. Schlussbestimmungen. Für die Satzungsänderung ist der Beschluss einer hierzu eigens einzuberufenden Generalversammlung mit 2/3 Mehrheit erforderlich.

Der Verein wird aufgelöst durch Beschluss aller stimmberechtigten Mitglieder mit 3/4 Mehrheit auf einer eigens dazu einberufenen Generalversammlung. Die Generalversammlung bestimmt was mit dem Vereinsvermögen geschehen soll.

Bei Austritt eines Vorstandmitglieds wird durch eine eigens dazu einberufene Versammlung die weitere Vorgehensweise abgestimmt.

Der Inhalt des Statuts kann nach Ermessen des Vorstandes angepasst werden.

Esch/Alzette, den 16. August 2010.

Leclère Laurent / Boccaperta David

Vize-Präsident / Präsident

Référence de publication: 2010113296/89.

(100127595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.